Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers En exercice De présents

29

28

De votants

Objet:

Echange de places de parking avenue Barbara Espace Anne Sylvestre

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

28 novembre 2024

Et que la convocation avait été faite le **20 novembre 2024** Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 novembre 2024

DEL 20241127 14

25 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents:

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT Stéphanie BURNEL Cécile OLIVIER Mariorie GARCIA Yannick BEAUVAIS Jessica NICOLAS Thierno DIALLO Brieg PICAULT - David PELON (arrivée à 18h45 - départ à 20h35) Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS (départ à 20h00) - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY (20h35)
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU (20h00)

Absente : Aurélie Le Gunehec

Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'un échange de 5 places de parking aérien, propriété de la commune contre 5 places appartenant à la société PHAREA. Le bien se situe Espace Anne Sylvestre, Bâtiment Saphir 2 avenue Barbara.

Cette opération a vocation à faciliter certains aménagements pour sécuriser l'accès au public

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Zonage PLUi	Propriétai re	Nature	Coût de cession
ВМ	1004	1089 m²	UEc	COMMUNE TRIGNAC	Parking	0 € + frais de notaire à la charge de la Ville

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et les futurs acquéreurs

Pour information, la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2024-44210 71202 en date du 8 octobre 2024 a été arrêtée à 12 400 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 19 novembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

Article 1: Acter la réalisation d'un échange de 5 places de parking aérien, propriété de la commune contre 5 places appartenant à la société PHAREA. Le bien se situe Espace Anne Sylvestre, Bâtiment Saphir 2 avenue Barbara.

Article 2 : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le : Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le : Publié ou affiché le : Pour extrait conforme

Claude AUFORT